



## Autodéclaration Formation continue en biodynamie

---

Les chef\*fe\*s d'exploitations ainsi que les responsables d'un ressort gérant une branche de production sont tenus de participer à deux journées de formation continue sur la biodynamie par an. L'obligation de formation continue est vérifiée lors du contrôle annuel.

L'offre de possibilités de formation continue est désormais en ligne à l'adresse [demeter.ch/fr/ausbildung/](https://demeter.ch/fr/ausbildung/).

Numéro de l'entreprise : \_\_\_\_\_

Nom du\*de la chef\*fe d'exploitation : \_\_\_\_\_

J'atteste, par cette déclaration personnelle, avoir profité des offres de formation continue en biodynamie suivantes et/ou contribuer au développement de la biodynamie en m'engageant dans les activités suivantes :

### Cours et ateliers Association pour la biodynamie

Nom du cours	Date du cours

Veillez joindre à cette autodéclaration l'attestation des cours suivis.

### Cours consacrés à des thèmes biodynamiques proposés par d'autres organisations

Nom du cours	Date du cours

Veillez joindre à cette déclaration personnelle l'attestation de participation au cours, la confirmation d'inscription ou le récépissé des cours suivis.

### Engagements dans les domaines en lien avec la biodynamie

Exemples :

- activité au sein d'un organe (commission, comité, etc.)
- groupe technique
- groupe régional
- groupe de lecture
- entretien de développement de la ferme (EDF)
- autres



La nature de votre engagement	Nom du groupe/de l'organe concerné	Date ou période

Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_